

II. Information des décisions du Maire en vertu de la délibération accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 juillet 2022 et conformément aux articles L.2122.22 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°44-2023 : Convention de partenariat avec l'ADSEAO

Décision n°45-2023 : Convention d'occupation d'un gymnase au profit de l'UGSEL

Décision n°46-2023 : Marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux

Décision n°47-2023 : Bail location maison médicale – 66 Impasse Lévêque

Décision n°48-2023 : pas prise pour le moment – en cours

Décision n°49-2023 : Contrat de prestations de lutte antiparasitaires pour la cantine intergénérationnelle avec ECOLAB

Décision n°50-2023 : Avenant à la convention de partenariat avec la ville de Thourotte dans le cadre de l'organisation d'une exposition artistique

Décision n°51-2023 : Convention d'occupation d'une salle au profit de POP MUSIC EVENTS

Décision n°52-2023 : Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des tennis de la ville auprès de la région – dispositif SPORT

Décision n°53-2023 : Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des tennis de la ville auprès de la région – dispositif ACTes

Décision n°54-2023 : Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel Domino Web avec ABELIUM



Le Maire

Bernard HELLAL